



**La présente charte a pour objectif de favoriser l'accueil en formation des  
personnes en situation de handicap.**

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par **la loi « handicap » du 11 février 2005**, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006... « Mise en œuvre d'un accueil, [...] de modalités adaptées de validation, etc. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques »).

En référence au principe de non-discrimination inscrit dans la constitution et aux dispositions de la Loi du 11 février 2005, les candidats ayant un handicap reconnu doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres apprenant. Ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques peuvent, au cas par cas, être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours.

La charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse aux personnes inscrites dans une des formations du LABÔNOR Site Aumale.

## LES ENGAGEMENTS DE LABÔNOR Site Aumale :

1. **Accueillir** dans ses formations, sans discrimination, le public en situation de handicap ;
2. **Mettre en œuvre**, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations **pédagogiques**, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap ;
3. **Mobiliser**, dans son organisation, un référent handicap ;
4. **Mobiliser** l'ensemble de ses **équipes** pédagogiques et administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
6. **Diffuser** la présente **charte** via le site Internet afin d'informer des engagements pris.



## PROCÉDURE D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

### 1. PROCÉDURE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Dès l'entrée en formation, le **réfèrent handicap** propose une **rencontre** à la personne en situation de handicap. L'objectif de ce premier entretien est d'évaluer les **besoins spécifiques** et nécessaires à un bon déroulement du parcours.

En fonction du handicap présenté, ou si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, le réfèrent handicap peut être soutenu dans la mise en œuvre des adaptations par **un prestataire spécialisé** (CAP Emploi, Agefiph, MDPH, Ressources Handicap Formation, OETH, FIPHFP ...).

Ce **premier entretien** permet au réfèrent handicap de préciser à l'apprenant les **adaptations** et les **aides** dont il peut bénéficier pendant sa formation. Il fixe avec lui les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures de formation

## 2. MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Après l'évaluation des besoins de la personne, le référent handicap s'assure de la faisabilité :

- des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...);
- des adaptations matérielles (aides techniques individuelles...);
- des adaptations pédagogiques.

Le référent handicap exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté. Afin d'être soutenu dans l'exercice de sa fonction, le référent handicap peut faire appel aux compétences des partenaires précités.

## 3. FIN DE LA FORMATION

En fin de formation, le référent handicap évalue les adaptations réalisées et leur efficacité au cours d'un entretien tracé sur le document QU22.

## LISTE DES PARTENAIRES « HANDICAP » DE LA NORMANDIE CONSULTABLE ET ACCESSIBLE À LA DEMANDE

### AGEFIPH



Immeuble Les Galées du Roi  
rue Gadeau de Kerville  
76107 Rouen  
0800 11 10 09  
<https://www.agefiph.fr/normandie-saint-pierre-et-miquelon>

### RESSOURCE HANDICAP FORMATION NORMANDIE



#### Ressource Handicap Formation

Pour accompagner les personnes, les organismes de formation et l'ensemble des acteurs concernés, l'Agefiph a créé des « Ressources Handicap Formation » sur l'ensemble du territoire.

1 Rond-Point des bruyères  
76300 Sotteville-Lès-Rouen

Téléphone : 02 31 93 64 86

Mail : [accueil.rhf@rhf-normandie.fr](mailto:accueil.rhf@rhf-normandie.fr)

Rendez-vous sur le centre de ressources <https://normandie.rhf-accessibilite.fr/>

### CAP EMPLOI 76, ROUEN / DIEPPE



Immeuble le Blaise Pascal,  
22 place Henri Gadeau de Kerville  
76100 Rouen  
02 35 03 74 68  
<https://www.capemploi-76rouen.com/>

### MDPH Normandie (76)



13 rue Poret de Blosseville  
76100 ROUEN  
02 32 18 86 87  
Mail : [mdph@seinemaritime.fr](mailto:mdph@seinemaritime.fr)  
<https://www.seinemaritime.fr/mon-quotidien/personnes-handicapees/mdph-maison-departementale-des-personnes-handicapees.html>